

Revue Catholica

Revue de réflexion politique et religieuse

Henry D. Thoreau : Résistance au gouvernement civil et autres textes

Bernard Dumont , le dimanche 10 juillet 2011

Thoreau est une grande référence en matière de grève de l'impôt, lui qui la pratiqua en signe de protestation contre l'esclavage au début des années 1850. L'introducteur des deux textes présentés, Michel Granger – professeur de littérature américaine (Lyon II) – précise que Thoreau n'avait rien d'un révolutionnaire. Tout juste jouait-il le rôle d'un redresseur de torts en vue de corriger le gouvernement, considérant user ainsi de son droit civique (à moins qu'il n'ait couvert son refus du fisc sous des apparences généreuses). Il fit école en matière de protestation illégale destinée à forcer la main du législateur, mais sans jamais rejeter le système établi, tout au contraire : curieux mélange de violation de la légalité et de loyauté constitutionnelle, caractéristique des Etats-Unis. On pense aux activistes des « droits civiques », ou à ceux que montre Michael Moore dans *Bowling for Columbine*, « intervenant » pour faire interdire les ventes d'armes dans les supermarchés, tout heureux de conclure par une poignée de mains en échange de promesses. Il s'agit de faire pression pour obtenir le respect des principes de l'ordre tel qu'on l'interprète, éventuellement associé à d'autres s'ils partagent la même opinion. Il est difficile d'y voir d'emblée l'annonce du néo-zapatisme, et pourtant la distance n'est pas infinie entre deux formes de rébellion visant à obtenir des aménagements sans pour autant désirer le pouvoir.

Le dimanche 10 juillet 2011 à 22:09 . Classé dans [Bibliographies numéro 112](#). Vous pouvez suivre toutes les réponses à ce billet via le [fils de commentaire \(RSS\)](#). Les commentaires et pings ne sont plus permis.